Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 035-213502362-20261008-SG2026_658-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 8 octobre 2026 - Délibération n° 2026-077

CRÉATION DE DEUX CONTRATS DE PROJET MÉDIATION SOCIALE ET ÉDUCATIVE

L'an deux mille vingt-six, le 8 octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 2 octobre 2026, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil		Membres présents
En exercice	29	Monsieur Pascal Duchêne, Madame Karen Lanson, Monsieur Benoit Quélard, Madame Géraldine Denigot, Monsieur Marc Droguet, Madame Anne-Cécile Hurtel, Messieurs Jean-Marie Pichon et Jacques Carpentier, Madame Maria Torlay, Monsieur Jean-Luc Guillaume, Madame Fabienne Verpillot, Messieurs Mickaël Jouan et Stéphane Lefebvre, Mesdames Adélaïde Montagut et Béatrice Chatelier, Monsieur Tahir Thiam, Madame Bouchra Oubrouk, Messieurs Taner Basol et Valentin Perré, Mesdames Vildan Bilgic et Martine Évain et Léa Terraube, Messieurs Gaëtan Hairault et Mathurin Lenoir, Madame Aurélie Lebreton.
Présents	25	
Votants	29	
Vote		Absents excusés ayant donné mandat de vote
Pour	29	Madame Marion Paupette, pouvoir donné à Madame Anne-Cécile Hurtel. Madame Sabine Rullier de Baynast, pouvoir donné à Monsieur Valentin Perré. Monsieur Loïc L'Haridon, pouvoir donné à Monsieur Gaëtan Hairault. Madame Stéphanie Brault-Pitaud, pouvoir donné à Madame Martine Évain.
Contre	0	Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote
Abstention	0	/
		Secrétaire de séance : Madame Fabienne Verpillot.

Rapport de Benoit Quélard.

L'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'assemblée délibérante qui détermine ainsi l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

La Ville de Redon a procédé récemment à l'évaluation de son Projet Educatif Local (PEL) et à la définition de ses nouvelles orientations. La médiation et la prévention de la délinquance s'inscrit pleinement dans les enjeux de demain. L'accompagnement des jeunes notamment autour des espaces publics tels que le Parc Anger, le Parc de Bel Air, les espaces d'animation mais également tous les autres lieux de rassemblement, fait partie des actions privilégiées du PEL, notamment en lien avec les acteurs du territoire et en étroite collaboration avec l'Education nationale.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 035-213502362-20261008-SG2026_658-DE

Il convient de créer deux postes non permanents en contrat de projet pour la Direction des Services Educatifs et de la Citoyenneté (DSEC) :

Description du poste de Médiateur.trice Social et Éducatif :

Sous la responsabilité de la Directrice des Services Educatifs et de la Citoyenneté (DSEC), le.a Médiateur.trice Social et Éducatif est amené.e à exercer les missions suivantes :

- *Développer des actions d'accompagnement à la parentalité,*
- *Aller à la rencontre des jeunes en situation ou en risques de marginalisation et de leurs familles afin de proposer une prise en charge éducative individuelle et une mise en lien avec les réseaux spécialisés, adaptés à leurs problématiques,*
- *Mettre en œuvre ou participer à des actions collectives s'inscrivant dans les objectifs généraux de la prévention spécialisée,*
- *Assurer la médiation sociale et éducative sur les quartiers d'habitat social notamment en favorisant les initiatives des habitants.tes, des bénéficiaires de l'accompagnement individuel ou collectif et les projets participatifs,*
- *Assurer le lien avec les partenaires impliqués sur les situations ou les projets qu'il/elle coordonne,*
- *Participer à la mise en place des actions en direction des habitants (jeunes, familles et seniors) et des publics les plus isolés,*
- *S'impliquer dans les thématiques transversales travaillées par les directions du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et de la DSEC et rendre compte des interventions,*
- *Repérer les personnes vulnérables et orienter vers les services partenaires,*
- *Rechercher des solutions pour le public en matière d'insertion auprès des différents partenaires institutionnels et associatifs,*
- *Travailler en réseau avec l'ensemble des partenaires dans le champ de l'insertion sociale, le logement, la santé et le domaine socio-éducatif,*
- *Proposer et organiser des animations à destination du public jeune (accueil de loisirs, Espace Jeunes, Ti Dudi),*
- *Participer à l'observatoire de l'évolution des problématiques.*

Proposition de création d'un poste :

- *Catégorie : B*
- *Filière : Médico-sociale ou Animation*
- *Grade : Moniteur-Éducateur ou Animateur*
- *Indice brut maximum : 506*
- *Emploi : Médiateur.trice Social et Éducatif*
- *Temps de travail : Temps non complet (12.25 heures hebdomadaires). - Le planning de ce poste est compatible avec le planning du poste de médiateur.trice social.e et éducatif.ve à 22,75/35e qui va être renouvelé par le CCAS de Redon pour proposer un poste à temps complet sur les deux établissements.*
- *Période de création : 1er novembre 2026 au 31 octobre 2028*

Les indicateurs de l'évaluation du projet sont :

- *Nombre de jeunes et d'habitants accompagnés et sur quel type d'accompagnement :*
- *Nombre de jeunes différents accueillis en animation : 50*
- *Nombre d'adultes différents accueillis en animation : 30*
- *Nombre de familles orientées vers les services compétents et pour quel type d'accompagnement : 15 par an*
- *Contribution à la réalisation d'actions ou animations auprès des habitants des quartiers : 5*
- *Nombre de partenaires sollicités pour répondre aux attentes du public : 10*

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 035-213502362-20261008-SG2026_658-DE

- *Nombre de partenariats développés dans le cadre des actions de proximité avec les habitants : 5*
- *Temps consacré à l'accompagnement en face à face du public : 80 %*

Description du poste de Médiateur.trice Educatif et Social :

Sous la responsabilité de la Directrice des Services Educatifs et de la Citoyenneté (DSEC), le.a Médiateur.trice Educatif et Social est amené.e à exercer les missions suivantes :

- *Assurer une présence physique dans les espaces identifiés comme sensibles par le réseau de professionnels (éducateur spécialisé du service Médiation de Proximité, animateurs du service Enfance-Jeunesse, Police Municipale, Gendarmerie, acteurs institutionnels, etc…) ;*
- *Réguler les tensions et les conflits entre individus et contribuer à améliorer ou à préserver le cadre de vie ;*
- *Établir un diagnostic de la délinquance et de l'insécurité dans les espaces concentrant le public et objectiver les problèmes constatés sur le terrain ;*
- *Faire des propositions de résolution de problèmes ;*
- *Maintenir le partenariat avec les chargés d'éducation et le service de santé de tous les établissements scolaires de Redon afin d'accompagner les jeunes dans la résolution de leurs problématiques individuelles, améliorer le mieux vivre ensemble, rompre avec un sentiment d'insécurité, faciliter la gestion et la résolution des conflits sur l'espace public ;*
- *Être identifié.e comme personne "ressource" par les établissements scolaires pour assurer l'accompagnement de certains jeunes dans l'espace public mais également par les forces de l'ordre pour pacifier certaines tensions ;*
- *Faire du lien et coordonner les éventuelles actions avec les familles, les jeunes et les institutions ;*
- *Accompagner et repérer les jeunes décrocheurs scolaires ou en voie de décrochage imminent vers les services et structures d'accompagnement (Mission Locale, Centre d'Information et d'Orientation (CIO), Mission de Lutte Contre le Décrochage Scolaire, la MIJEC, la santé, la MAPAR, ...) ;*
- *Être identifié par les jeunes comme "personne ressource" capable d'orienter, d'accompagner vers les solutions en termes d'insertion, de formation, de santé et de logement, mais aussi faire du lien entre les jeunes et les institutions ;*
- *Favoriser la réussite scolaire et l'insertion professionnelle des jeunes âgés de 12 à 25 ans ;*
- *Prévenir les conduites à risques ;*
- *Participer aux instances et aux réunions relatives à la prévention (CISPD, cellule de veille pour des situations qui concernent les jeunes, Concertation sur la lutte contre le décrochage scolaire du CIO, coordination avec les forces de l'ordre, …) ;*
- *Organiser le Forum de la prévention, le "Pass Secours", les interventions sur la pause méridienne dans les établissements scolaires du second degré ;*
- *Coordonner la mise en œuvre et l'évaluation des mesures de responsabilisation en lien avec les établissements scolaires et les services municipaux ;*
- *Concrétiser un projet annuel pour les élèves de troisième dans la continuité du Forum de la Prévention proposé aux élèves de seconde ;*
- *Participer activement à la déclinaison du Projet Educatif Local ;*
- *Proposer et organiser des animations à destination du public jeune (accueil de loisirs, espace jeunes, Ti Dudi) ;*
- *Assurer le tutorat des Corps Européens de Solidarité ;*
- *Rendre compte des situations complexes rencontrées, des constats et autres évolutions de la délinquance sur le territoire communal.*

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 035-213502362-20261008-SG2026_658-DE

Proposition de création d'un poste :

- *Catégorie : B*
- *Filière : Médico-sociale ou Animation*
- *Grade : Moniteur-Éducateur ou Animateur*
- *Indice brut maximum : 506*
- *Emploi : Médiateur.trice Éducatif et Social*
- *Temps de travail : Temps complet (35 heures hebdomadaires, sans RTT)*
- *Période de création : 1er novembre 2026 au 30 septembre 2028*

Les indicateurs de l'évaluation du projet sont :

- *Nombre de sollicitations de jeunes (directes ou indirectes) et nature de celles-ci : + 20 % par an*
- *Nombre de sollicitations des partenaires et nature de celles-ci : + 20 % par an*
- *Nombre de conflits désamorcés et nature : 1 par semaine*
- *Nombre de nouveaux partenaires intégrés dans la gestion des situations individuelles : + 5*
- *Temps passé à la coordination avec les partenaires : 20 %*
- *Temps passé en face à face public : 70 %*
- *Préparation et obtention d'un diplôme qualifiant ou professionnalisant dans les métiers de l'animation ou de la médiation.*

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

ADOPTE la création des deux contrats de projet, tels que présentés ci-dessus.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2026.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon

La Secrétaire de séance,
Fabienne Verpillot
Conseillère municipale déléguée

Mis en ligne le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution ou sur la plateforme dématérialisée Télérecours Citoyens www.telerecours.fr